



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organes humains

Question écrite n° 91802

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les dons d'organes. Il désire connaître ses intentions afin que ces dons soient favorisés.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités a été appelée sur les mesures pour favoriser le don d'organes. Côté grand public, en 2006, l'information et la communication sur le don d'organes s'articulent autour de deux temps forts : la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe qui a eu lieu le 22 juin 2006 et la présentation à la presse, en fin d'année, d'une grande enquête intitulée « Les Français face au don d'organes ». Pour la troisième année consécutive, l'Agence de la biomédecine a décidé de conserver à la campagne annuelle d'information du 22 juin un ton pédagogique. Les objectifs restent identiques puisqu'il s'agit d'informer chacun sur le don d'organes et la greffe et d'apporter des éléments nouveaux pour aider à la transmission de sa position pour ou contre le don d'organes à ses proches. Le Dr Marcelli, spécialiste de la famille, qui a accompagné l'Agence de la biomédecine lors de la campagne 2005, a donné, cette année encore, des conseils qui prennent en compte la notion de temps nécessaire à la prise de décision pour ou contre le don d'organes. Plus d'une trentaine de manifestations ont été organisées, partout en France, par les coordinations hospitalières de prélèvement pour répondre aux questions du public sur les sujets du don d'organes et de la greffe. Les pharmaciens ont mis à la disposition de leur clientèle près de 830 000 guides du don d'organes, dans 23 400 officines et 4 230 laboratoires d'analyses médicales. Enfin, les bénévoles des associations en faveur du don d'organes et de la greffe étaient présents à partir du 17 juin, dans plus de 180 galeries marchandes de centres commerciaux, assurant ainsi une information de proximité à travers la France. Les partenaires de l'Agence de la biomédecine ont distribué en tout près de 1 500 000 guides. 430 spots radio ont été diffusés sur France Inter, France Bleu, RTL, Europe 1, France Info, Sud Radio, Nostalgie, RCI, RFO et Freedom. Ces spots reprenaient trois témoignages, qui abordaient la question du don sous des angles complémentaires. Un médecin coordonnateur faisait le point sur la greffe d'organes. Le Dr Marcelli faisait part de la difficulté de parler du don d'organes, difficulté légitime mais surmontable. Une mère de famille partageait son expérience d'échange sur le sujet au sein de sa famille. En ce qui concerne le deuxième temps fort de la communication sur le don d'organes en 2006, l'enquête nationale, qui a été réalisée en septembre 2006 sur plus de 1 000 adultes et de 1 000 jeunes de 16 à 25 ans a permis d'analyser l'attitude et l'opinion des Français face au don d'organes. Les résultats enrichissent la compréhension des mécanismes qui mènent à la prise de décision. Analysés par un sociologue et un sémiologue, ils ont été présentés à la presse lors d'une conférence tenue le 12 décembre 2006. Les résultats montrent que 85 % des Français sont favorables au don d'organes, mais seulement 39 % se sont forgés une opinion sur le don de leurs propres organes, 31 % des sondés ayant fait connaître cette position à leurs proches. Fin 2006 également, l'Agence de la biomédecine lance une première campagne d'information nationale sur le don d'organes et la greffe, ciblée sur les 16-25 ans, avec l'objectif de soulever l'intérêt du plus grand nombre possible de jeunes sur ce sujet de santé publique. L'information des jeunes est prévue par la loi de bioéthique. La greffe d'organes fait par ailleurs partie aujourd'hui des thérapeutiques courantes. Elle doit

s'inscrire de plus en plus dans le cadre de l'éducation pour faciliter sur le long terme la prise de position de cette population pour ou contre le don (les 16-29 ans ne représentent que 14,1 % des donneurs prélevés). Cela permettra au sujet de devenir une thématique plus « naturelle », et également d'aider au dialogue avec les proches. Le ministre de la santé et des solidarités a également prévu qu'à partir de 2007, chacun puisse, s'il le souhaite, faire inscrire sur la carte Vitale 2 qu'il a bien eu connaissance des dispositions prévues par la loi en matière de don d'organes post mortem. Côté professionnels de santé, pour encourager l'activité de prélèvement au sein des hôpitaux habilités, l'Agence de la biomédecine concentre ses efforts sur les coordinations hospitalières qui mènent les entretiens avec les familles. Les modules de formation des coordinations hospitalières dispensés par l'Agence de la biomédecine sont repensés et adaptés, en s'inspirant notamment des progrès menés avec succès en Espagne. L'objectif de l'agence est de professionnaliser de plus en plus ce métier des coordinations hospitalières. Par ailleurs, les formations de l'Agence de la biomédecine sont étendues en 2006 aux médecins réanimateurs, infirmières anesthésistes et infirmièrespanseuses du bloc opératoire. L'objectif ici est de sensibiliser à l'activité de prélèvement et de greffe tous les professionnels de santé qui font partie de la chaîne du prélèvement. Un effort important continue d'être engagé dans des actions d'information et de sensibilisation des établissements non autorisés à prélever afin d'augmenter le recensement des donneurs potentiels. Le renforcement des réseaux entre établissements de santé autorisés à prélever et non autorisés à prélever permet de développer l'activité de prélèvement. Quarante-neuf réunions ont ainsi été menées depuis 2004 entre les hôpitaux des régions ouest de la France, où d'autres réunions sont prévues. Des réunions se préparent aussi dans la région PACA et le réseau ouest parisien.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91802

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3837

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 636